



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 — — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 2 — 03 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Nous lisons dans la France :

Le journal espagnol la *Epoca* publie, en l'empruntant à la *Politica*, une lettre du duc de Montpensier, qui, sous prétexte d'expliquer la démarche qu'il a faite récemment à Cadix, renferme un véritable programme, et pose implicitement, derrière ce programme, une candidature au trône.

Jusqu'à présent, la couronne d'Espagne n'est disputée que par trois prétendants, et ce sont trois Bourbons. Le premier est la reine Isabelle, qui n'a formellement abdiqué ni ses droits ni ceux de son fils; le second est le prince don Carlos; le troisième est le duc de Montpensier. Les autres, s'il en existe, se tiennent encore dans l'ombre et dans le silence.

Triste spectacle que donne, à son déclin, cette grande famille des Bourbons qui a tant de grandeurs dans son histoire! Des compétitions et des usurpations dynastiques; les branches cadettes contribuant à détrôner les branches aînées et à les remplacer! Philippe-Egalité condamnant à mort Louis XVI. Louis-Philippe prenant des mains de l'émeute le sceptre de Charles X et mettant la duchesse de Berry en prison. Isabelle dépossédant don Carlos en Espagne; aujourd'hui, enfin, le duc de Montpensier aspirant à succéder à Isabelle expulsée par une révolution!

De telles rivalités sont affligeantes, et ce n'est pas par là que peut se maintenir le prestige de la souveraineté royale.

Il résulte de l'ensemble des dépêches et des informations que la Turquie, cédant aux sollicitations de certaines puissances, aurait accordé un délai que les uns fixent à un mois, les autres à trois semaines, pour l'expulsion des Grecs de Constantinople, et transmis à Hobbart-Pacha des instructions plus pacifiques.

Dans ces conditions, l'action de la diplomatie aura plus de temps pour élaborer des combinaisons d'arrangement entre les deux parties, et l'ajournement de toute manifestation hostile rend plus facile l'exécution du projet de conférence qui se discute entre les puissances garantes de la Turquie.

L'*Indépendance belge* publie la dépêche suivante :

« Berlin, samedi, 26 décembre.

« Les puissances signataires du traité de Paris acceptent la conférence spéciale proposée par le gouvernement prussien.

« La conférence se réunira à Paris, probablement le 2 janvier.

« Le gouvernement français a fait les invitations officielles.

« L'adhésion de la Turquie n'est pas douteuse. »

Une seule chose est exacte dans cette dépêche, c'est que les puissances sont d'accord en principe sur la réunion d'une conférence.

Ce qui ne l'est pas, c'est que la proposition de la conférence ait été faite par la Prusse; c'est que le gouvernement français ait fait des invitations officielles; c'est que l'adhésion de la Turquie ne soit pas douteuse.

Quant à la réunion de la conférence à Paris et à la date qu'on lui assigne, personne n'en sait encore rien.

On mande de Palerme, le 26 décembre :

Hier soir, au moment où le prince Humbert et la princesse Marguerite étaient au théâtre, trois individus jetèrent dans la salle des écritures réactionnaires.

La foule protesta par des applaudissements enthousiastes, et à la fin du spectacle, elle accompagna Leurs Altesses jusqu'au palais royal en leur faisant une ovation. Le prince et la princesse parurent ensuite au balcon du palais pour remercier la foule de ses démonstrations sympathiques.

Le *Corriere italiano* annonce que Garibaldi a refusé, pour cause de santé, l'offre qui lui avait été faite par les agents du parti d'action d'Athènes de prendre le commandement des volontaires en Grèce.

On mande de Rome, 24 décembre :

La nouvelle donnée par l'*Unita Cattolica* que le pape aurait promis au général della Rocca la grâce d'Ajani et de Luzzi est inexacte. Le pape a déclaré jeudi aux cardinaux, après le consistoire, qu'il ne voulait pas préjuger le jugement en révision. Néanmoins la grâce des deux condamnés paraît très-probable.

Le bruit court, dit un télégramme de Madrid, du 26 décembre, que le gouvernement provisoire est décidé à réduire le budget à 1,700 millions de réaux au maximum, par des économies dans tous les services. Tous les ministres étudient soigneusement les réformes

à introduire dans leur service. Une des plus importantes serait le remaniement des divisions territoriales, la création de grands gouvernements et la suppression d'une partie des gouverneurs de provinces.

Un profond mystère enveloppe toujours la situation vraie de Cuba. On annonce d'Amérique qu'un envoyé du gouvernement des Etats-Unis vient de partir pour l'Espagne avec la mission de négocier l'achat de l'île de Cuba.

« Nous prions M. Sewart de se souvenir, dit, à ce propos, la *Tribune*, de New-York, que le Trésor des Etats-Unis n'est pas en mesure de payer cher ce que nous pouvons maintenant avoir pour rien. »

Voilà au moins de la franchise.

Le *Morning-Herald* du 23 décembre fait la déclaration catégorique ci-après, au sujet de la possession de Gibraltar par l'Angleterre.

« Nous détenons Gibraltar en vertu des mêmes droits que ceux en vertu desquels nous occupons nos dépendances dans d'autres latitudes du globe. Gibraltar a été longtemps pour nous un sujet d'orgueil national. Dans les mers d'Europe, il est le centre et le ralliement de nos escadres, et nous voulons assurément, au nom des neuf dixième de la population d'Angleterre, en proclamant que Gibraltar étant à nous, nous entendons le garder. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur a reçu en audience privée M.

PROBLETON.

7

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. DU CASSE.

(Suite.)

Lorsque Valfrond eut conduit Poriace à l'endroit qu'il avait choisi à dessein, et d'où notre voyageur put tout-à-coup découvrir ce riche et vaste ensemble, une exclamation de surprise et d'admiration s'échappa de ses lèvres, et il serra la main du jeune officier, pour le remercier d'avoir eu la bonne pensée de le faire jouir d'un tel spectacle.

— Maintenant, lui dit Valfrond, il faut que je fasse comme ces importuns chargés de donner aux curieux l'explication des dioramas, panoramas, cosmoramas et autres *ramas*. Seulement, je tâcherai de t'ennuyer un peu moins que ne le font habituellement ces grotesques spéculateurs de la curiosité française et provinciale. Pour mon compte, ils m'ont toujours gâté les monuments, les musées, les plus belles inventions de la science et les plus charmantes productions de l'intelligence humaine. . . Quand j'entends un de ces animaux automatiques débiter sa sottise leçon, il me prend des envies irrésistibles de l'assommer, et je m'en vais bien

vite pour ne pas céder à la tentation. Figure-toi que, dans un voyage que je fis à Pise, je ne pus voir et admirer tranquillement la belle statue de Bartolini, parce que deux animaux de cicérones m'assourdissent les oreilles de leur terre sainte du *Campo santo* rapportée de Palestine par les Croisés.

— Commence ton explication, mon cher Valfrond, et ne crains pas que je te confonde avec ces grotesques cicérones. Je te remercie d'avance de ce que tu vas m'apprendre, car, depuis hier, tu ne saurais croire combien j'ai pris d'intérêt à tout ce que je vois dans ce pays.

En ce moment, un roulement de tambour annonça le commencement de la messe. Le prêtre, quittant le café qui lui avait servi de sacristie, montait les marches du petit autel champêtre paré de fleurs, qu'entouraient avec une ferveur passionnée les soldats et les paysans espagnols.

Les deux amis étaient assez loin des groupes. Valfrond passa sa longue vue de campagne, qu'il portait en bandoulière, à Poriace, et, lui indiquant une compagnie debout, l'arme au pied, à droite de l'autel :

— Vois-tu, lui dit-il, ces soldats vêtus de noir, la tête surmontée d'un petit schako, ressemblant beaucoup à celui de l'infanterie russe, ce sont des carabiniers à pied, espèce de gendarmes bien payés, assez

bons troupiers, et qui ne se débandent pas, comme d'autres corps, à la vue des bataillons carlistes; en face d'eux, tu peux remarquer une cinquantaine d'hommes appuyés sur des fusils, des canons bronzés desquels s'échappent des baïonnettes longues et emfilées. Si nous étions près de ces soldats, appelés *peseteros*, je te ferais remarquer à leurs baïonnettes deux ou trois dents de scie destinées à rendre les blessures incurables.

— Mais, c'est là une invention atroce, s'écria Poriace.

— Ah! mon cher, il y a quelque chose de plus atroce encore, c'est une guerre civile. Je dois dire cependant, qu'en général, les carlistes et les troupes régulières de la reine font cette guerre avec moins de barbarie que les corps irréguliers comme celui que je t'ai indiqué.

— Mais qu'est-ce donc que ces *peseteros* comme tu les nommes?

— Des volontaires christinos, nés dans les provinces basques, vagabonds, mauvais sujets échappés presque tous des *presidios* ou galères, condamnés quelquefois et graciés à la condition de prendre les armes contre la faction, attirés du reste dans ce corps par le goût du pillage et par l'espoir d'exercer des vengeances personnelles. Ils ont la ration et une *piécette* par jour; de là vient leur nom de *peseteros*. En outre, on leur donne carte blanche.

— C'est horrible!

— Souviens-toi des grandes bandes prises à la solde du roi de France sous Duguesclin. Tu ne vois ici que des *peseteros* à pied, habillés de gris. Ceux qui sont à cheval portent habituellement des pantalons de coton jaune rayé, mais généralement ils préfèrent les couleurs noires, pour être moins en vue, principalement la nuit; de là vient que les carabiniers et eux sont souvent désignés sous le nom de *negros* par leurs ennemis. Depuis peu, ce nom s'est étendu à presque toutes les troupes de la reine Christine et même à tous ses partisans, soldats ou non.

En face de l'autel, remarque cette ligne de schakos rouges; c'est une compagnie d'autres volontaires appelés *chapel gorris*, parce qu'ils portent volontiers des coiffures et des vestes de cette couleur voyante. Ceux-ci inspirent aux habitants des provinces basques (presque tous carlistes), une sorte de terreur à cause de leur férocité et de la connaissance qu'ils ont du pays. On me racontait que la plupart d'entre eux sont reniés même par leurs familles. Quelle que soit l'issue de ces malheureuses luttes, la haine qu'on leur porte est telle, que ce ne sera pas un titre de gloire d'avoir servi dans les *peseteros* ou dans les *chapel gorris*.

— J'aurais été bien curieux de voir aussi quelques-uns des défenseurs de don Carlos.

Salustiano de Olozaga, qui a eu l'honneur de lui remettre les lettres qui l'accréditent auprès de Sa Majesté en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du gouvernement provisoire espagnol.

— Un décret, publié au *Moniteur*, convoque le Sénat et le Corps-Législatif pour le 18 janvier prochain.

— Par un décret en date du 23 décembre, M. de Saint-Paul, conseiller d'Etat en service ordinaire hors sections, est nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire.

Par un second décret de même date, M. de Saint-Paul, conseiller d'Etat en service extraordinaire, est chargé de l'administration du département du Nord.

— Le conseil d'Etat a mis en délibération le projet de loi qui se rattache à la répartition définitive des fonds destinés à la construction des chemins vicinaux en France.

M. de Forcade La Roquette assistait à cette séance. C'est la première discussion à laquelle il aura pris part comme ministre de l'intérieur.

— On a parlé diversement d'un projet de circulaire que M. de Forcade la Roquette aurait eu l'intention d'adresser aux préfets pour leur tracer leur ligne de conduite.

De nouvelles informations donnent lieu de douter que le nouveau ministre suive à cet égard les traditions de ses prédécesseurs.

On croit qu'il aimera mieux éclairer les agents de l'administration par des actes que par un programme dont l'exécution dépend le plus souvent de circonstances difficiles à prévoir.

— On lit dans le *Mémorial diplomatique* : Plusieurs journaux parlent d'une note circulaire que M. le marquis de La Valette aurait adressée ou serait sur le point d'adresser aux agents diplomatiques de l'Empereur à l'étranger, pour leur indiquer la politique que le nouveau ministre des affaires étrangères se propose de faire prévaloir.

Nous avons lieu de croire que cette note n'a pas été écrite, et que, par conséquent, elle ne sera pas envoyée, M. le marquis de la Valette, dans les circonstances actuelles, s'étant borné à annoncer aux ambassades et aux légations de France à l'étranger qu'il vient de remplacer M. le marquis de Moustier.

— L'état dans lequel se trouve M. de Moustier ne permet pas encore de le faire transporter de l'hôtel du ministère des affaires étrangères dans son domicile personnel. M. de Moustier est entouré de toute sa famille et les soins qui lui sont prodigués, joints à sa forte constitution, donnent lieu d'espérer une prompte convalescence.

— Le *Phare de la Loire* publie le communiqué suivant :

« Le journal le *Phare de la Loire*, dans son

numéro du 22 décembre, reproduit des allégations qui ont motivé le communiqué suivant :

« Le journal la *Presse*, dans son numéro du 22 décembre, annonce qu'une commission est instituée au ministère de la justice pour examiner la convenance d'apporter quelques modifications au décret-loi sur la limite d'âge imposée aux magistrats.

« Le *Français*, dans son numéro du 18 décembre, avait déjà produit la même allégation. Mais un communiqué, publié par le numéro du 19 décembre et inséré au *Moniteur*, l'a formellement démentie.

« Il suffira d'opposer une nouvelle et catégorique dénégation à la nouvelle affirmation de la *Presse*. (Communiqué.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

VILLE DE SAUMUR.

M. Bodin, qui avait été délégué par l'administration municipale pour représenter notre ville dans la réunion tenue à Poitiers, le lundi 21 décembre, relativement au chemin de fer projeté, vient d'adresser à M. le Maire de Saumur le rapport suivant :

Saumur, 23 décembre 1868.

Monsieur le Maire,

Je m'empresse de vous adresser le compte-rendu de la réunion à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister, le 21 courant, à Poitiers, comme délégué de la ville de Saumur, réunion qui avait pour but de préparer l'organisation de la compagnie du chemin de fer projeté entre Saumur et Poitiers.

L'assistance était nombreuse et composée des maires ou des délégués des différentes communes du parcours, de riches propriétaires, de commerçants. Plusieurs membres du conseil général de la Vienne étaient présents.

Un bureau a été composé d'un délégué par chaque canton. M. Brécard, directeur du Crédit agricole de Poitiers, a été nommé président.

M. Galland, dans un exposé rapide, a fait ressortir les avantages que la ville de Poitiers, particulièrement, devait retirer de la confection de la ligne de Saumur, la richesse du pays que cette ligne avait à parcourir et les conditions exceptionnelles de succès dans lesquelles elle se trouvait.

Il est certain que Poitiers, autour duquel rayonnent les lignes de Tours, de Bordeaux, de Limoges et de la Rochelle, est menacé de perdre, dans un avenir prochain, une grande partie du transit du sud-est vers le nord-ouest de la France, par l'ouverture des lignes de Châteauroux et de Vierzon à Tours. Le chemin de Saumur doit avoir pour résultat non-seulement de maintenir ce transit, mais de l'augmenter en abrégant de 60 à 70 kilomètres les

distances entre Limoges, Bordeaux, Angoulême, Poitiers et Saumur, Angers, Laval, etc. Et ce transit est d'une importance réelle; il comprend toutes les denrées coloniales qui de Bordeaux s'expédient dans l'ouest de la France, les vins de Bordeaux, les eaux-de-vie des Charentes, les papiers d'Angoulême, les ardoises d'Angers, les chaux, les engrais, les vins champanisés de Saumur, etc., etc.

Quant à la richesse du pays, le nombre des stations et leurs noms l'indiquent suffisamment. Ce sont : Migné où se trouvent les importantes carrières des Lourdines, Neuville dont le vignoble est si abondant, Mirebeau qui produit tant de céréales, Moncontour qui a derrière lui Saint-Jouan et Airvault, pays inépuisables, Martaizé, à proximité de la forêt de Sévolles, Loudun, Trois-Moutiers, Saint-Léger qui expédie de 12 à 15,000 pièces de vin chaque année, La Motte-Bourbon, Montreuil et environs d'où Saumur tire tant de vins, de céréales, de fourrages; enfin Saint-Cyr avec ses carrières et ses produits si variés.

A ces premières conditions de succès il faut ajouter : cette bonne fortune de n'avoir pas de travaux d'art à faire, ce qui a permis de traiter avec un entrepreneur aussi solvable qu'habile, M. Courtine, à raison de 100,000 francs par kilom.; — la possibilité de s'affranchir de trop gros droits de péage envers la compagnie d'Orléans à laquelle il ne sera plus emprunté, d'après une dernière étude, qu'un parcours de 2 à 5 kilom.; — l'avantage d'un traité à forfait avec une compagnie anglaise qui a déjà fait ses preuves sur la ligne de Perpignan à Prades et qui offre de se charger de la fourniture et de l'entretien du matériel de traction à raison de 6,500 francs par kilomètre, plus une remise de 30 0/0 sur les recettes kilométriques dépassant 12,000 francs; — l'ingénieuse combinaison de la constitution d'un fonds d'assurance pour le capital en même temps que fonctionnera l'amortissement ordinaire; — l'intérêt des actions garanti pendant les dix premières années en ne faisant fonctionner l'amortissement qu'au bout de la onzième; — enfin le concours des subventions qui déjà s'élèvent à 840,000 francs.

Telles sont en substance les idées développées par M. Galland, et il était facile de voir qu'elles étaient justement appréciées de tout l'auditoire.

Un projet de statuts a été lu ensuite. Détaillant de ce projet quelques articles qui m'ont paru devoir appeler plus particulièrement l'attention, j'ai noté les suivants :

« Le siège de la société sera à Poitiers.

« Les administrateurs seront au nombre de cinq; ils seront élus en assemblée générale et pris parmi les porteurs de vingt actions au moins.

« Pour prendre part aux assemblées générales, il faudra être porteur d'au moins cinq actions.

« Les actions seront payables par quarts et dans le mois qui suivra l'avis publié dans les journaux, savoir : Un quart lors de la constitution de la société, et les trois autres quarts d'année en année au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

« Le capital des actions sera garanti : 1° au moyen de l'amortissement qui en permettra le remboursement dans la 63^e année de la constitution de la société; 2° au moyen d'un fonds de garantie constitué au capital de 100,000 fr. et par le cumul des intérêts de cette somme pendant le temps voulu.

« Ce fonds de garantie sera géré par un syndicat d'actionnaires spécial, afin qu'il reste en tout état de cause la propriété des actionnaires.

« L'intérêt des actions sera de 5 0/0 assuré pendant les dix premières années, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

« Les obligations à émettre seront réservées de préférence aux porteurs d'actions. »

L'ensemble de ces statuts a paru rédigé avec le plus grand soin et il est très-probable qu'avant d'être soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires quand il s'agira de constituer définitivement la société, ces statuts seront de nouveau étudiés par les membres du comité provisoire.

L'assemblée a en effet constitué un comité provisoire composé de onze membres, chargé de concentrer les souscriptions, la correspondance, et de prendre toutes les mesures d'ordre ou d'administration qui doivent amener la prompte constitution de la société.

Ont été nommés pour faire partie de ce comité provisoire :

Pour Poitiers, M. Brécard, directeur du Crédit agricole de Poitiers, avec le titre de président et faculté de s'adjoindre deux membres de Poitiers pour l'expédition des affaires courantes;

Pour Neuville, M. Dècle, maire;

Pour Mirebeau, M. Rolland, conseiller municipal;

Pour Moncontour, M. Cordier-Dupanneau, conseiller général;

Pour Loudun, MM. Beguin-Desvaux, propriétaire, et Kalb, négociant;

Pour Trois-Moutiers, M. Joly, maire;

Pour Montreuil, M. Aubelle, propriétaire;

Pour Saumur, M. Bodin (avec faculté de présenter un successeur).

Le comité a déclaré la souscription dès ce moment ouverte et l'on ne peut que bien augurer des dispositions de toutes les personnes présentes et des acclamations qui ont accueilli la liste des souscripteurs de Montreuil.

Veillez, etc. R. BODIN.

M. Galland, ingénieur du chemin de fer de Poitiers à Saumur, nous a adressé la lettre suivante en réponse au dernier article de M. Paul Ratouis :

— Mon Dieu, rien de plus facile, tourne la lorgnette de ce côté. Tâche de fixer à environ deux kilomètres d'ici cette espèce de gorge entre deux montagnes peu inclinées, qui viennent mourir dans la plaine, à l'est, du côté du Bastan. Y es-tu ?

— Parfaitement.

— Ne vois-tu pas dans cet étroit espace, entre les montagnes, une masse noire ? Je distingue mal avec mes yeux, mais tu dois apercevoir avec la lorgnette une quarantaine d'hommes...

— Parfaitement, ils me paraissent porter des costumes de toute espèce. Ils ont le béret sur la tête, un fusil à la main, et devant eux une cartouchière.

— C'est ce qu'on appelle une bande ou *partida* d'*alduernos*, douaniers organisés récemment par le général en chef des carlistes, le fameux Tromas Zumalacarguy. Ces *partidas* font le plus grand mal aux troupes de Christine. Les hommes qui les composent sont de hardis contrebandiers, méprisant le danger, vigoureux de corps, alertes, adroits tireurs, intelligents, connaissant toutes les localités des garnisons, qu'ils parviennent quelquefois à affamer. Ceux que tu vois, savent que des compagnies de *peseteros* ou autres doivent entendre la messe à Béobie, et ils les guettent comme le chat guette la souris. Lorsque les volontaires de la reine iront rejoindre leurs garnisons, ils feront bien

de prendre garde à eux, car, dès qu'ils auront quitté la plaine, ils seront harcelés par la *partida* que tu lorgnes en ce moment.

— Mais comment une quarantaine d'hommes peuvent-ils en inquiéter trois ou quatre cents ?

— Mon cher, un officier christinos me racontait, il y a quelques jours, que l'orsqu'une division de leur armée met le pied hors des garnisons, il ne faut qu'une douzaine de ces hommes intrépides pour leur causer des pertes considérables sans qu'ils puissent y mettre obstacle. Les *alduernos* marchent sur les flancs des colonnes, profitant des nombreux accidents de terrain, font feu à peu près à coup sûr et disparaissent avec la rapidité de l'éclair. Envoie-t-on une compagnie pour les déloger ? Ils se dispersent au milieu des rochers comme des chamois, riant et continuant leur feu meurtrier.

Il est arrivé que des corps nombreux de christinos ont été ainsi harcelés, arrêtés dans leur marche par quelques *alduernos*. Les *partidas* se relèvent de station en station. Ils servent de messagers pour avertir les carlistes de l'approche de leurs ennemis. En sorte que les bataillons de don Carlos sont toujours prévenus de l'arrivée des christinos bien avant l'attaque, et qu'ils peuvent recevoir ou refuser le combat. Ils servent encore à lever une taxe sur les muletiers qui voyagent sur les grandes routes.

Tu vois, mon cher ami, que c'est une fort belle invention que celle des *partidas*. L'adulno carliste, c'est le guerillero qui nous fut si fatal au bon temps de la puissance napoléonienne, c'est le chouan de la Bretagne, décimant à coups de fusil, caché derrière la haie du Morbihan ou du Finistère, le bataillon des bleus en marche contre un insaisissable ennemi. — Je viens de te faire voir un échantillon des volontaires christinos, un échantillon des volontaires carlistes; quant à te montrer des troupes régulières, c'est difficile : toutes celles de la reine sont employées contre les bataillons du prétendant, tous les bataillons de ce prince sont dans le Bastan, dans les vallées d'Estella, de Lodosa, d'Ognate, et font le coup de feu avec les soldats de Rodil et autres. Il faut donc que tu te contentes de ce que tu as sous les yeux. Maintenant, mon cher ami, si tu veux abandonner pour un instant la guerre et ses fureurs, pour porter tes regards sur la partie de la population qui n'a pas encore renoncé à ses habitudes calmes de la vie des champs, examine, derrière les volontaires qui entourent l'autel, ces hommes portant le bonnet de laine de toute couleur, le haut de chausse et la jaquette brune d'étoffe pareille à celle des frères franciscains et attachée par une large ceinture bleue ou rouge; vois les plus jeunes, coiffés du béret bleu rond, tissu tout d'une pièce, et la veste de

velours sortant des fabriques d'Amiens. Vois surtout la chaussure de ces paysans : ce sont des sandales de chanvre ou spadrilles avec lesquelles ils gravissent facilement les plus hautes montagnes. Nous sommes au printemps, ils ont les jambes nues; l'hiver, ils les entourent tout simplement d'une pièce de drap retenue par une corde de crin.

Près de ces groupes sont leurs femmes et leurs filles, vêtues de canesous de velours de coton noir, d'une jupe courte d'étoffe rouge, chaussées de souliers et de bas bien tirés, la tête sans autre ornement qu'une fleur naturelle passée dans leurs cheveux; admire leur chevelure noire, longue et soyeuse, tombant en double natte le long des épaules. En général, les femmes navarraises ne sont pas folies, mais elles ont de la physionomie, une taille souple et surtout de magnifiques cheveux auxquels elles tiennent par dessus tout. Les partis politiques ont spéculé sur cette coquetterie féminine.

Comment cela ?

— Zumalacarguy, après avoir constitué les *partidas*, connaissant bien les mœurs navarraises, fit une proclamation portant peine de mort contre tout homme, et la punition du fouet et des cheveux rasés contre toute femme qui tenterait de pénétrer dans les places occupées par les christinos. Cette punition, qu'on nomme *emplumar*, est considérée par les femmes de

Paris, 27 décembre 1868.

A Monsieur le directeur de l'Echo Saumurois.

Monsieur le Directeur,

En rentrant de la longue tournée que je viens de faire sur la ligne de Saumur à Poitiers, je lis dans votre numéro du 24 courant un article de M. Paul Ratouis portant pour titre : « Doit-on traverser Saumur en chemin de fer ? »

La conclusion de l'auteur est négative, et je vous demande la permission de la combattre, parce que, si elle devait prévaloir dans l'opinion, elle serait une véritable calamité pour la ville de Saumur qu'on ne saurait trop avertir à cet égard.

D'abord, la question est mal posée. Il ne s'agit pas en effet de savoir si on doit traverser Saumur en chemin de fer, mais si on peut ne pas la traverser. Il s'agit de savoir si Saumur veut ou ne veut pas rouvrir ses communications avec le Midi; si elle veut ou ne veut pas du chemin de fer projeté, et si, cette situation étant donnée, la traversée de la ville peut être évitée, ou effectuée par des moyens autres que ceux indiqués. Je réponds non, et je dis qu'il ne s'agit pas d'une question, même plus ou moins bien posée, mais d'une situation qui s'impose inexorablement et à laquelle on ne peut se soustraire qu'en refusant le chemin de fer.

Mais cette traversée offre-t-elle donc vraiment tous les inconvénients et tous les dangers dont on fait si grand étalage? C'est ce que je me propose d'examiner, et j'ai la confiance que tous ceux qui pèseront froidement mes raisons seront de mon avis.

L'auteur de l'article que je combats, dit n'être pas bien convaincu des avantages de la traversée de la ville par le chemin projeté. S'il en est ainsi, il n'a pas examiné la question dans son ensemble, et ses préventions contre le moyen proposé, l'ont empêché sans doute de peser toutes les considérations qui militent en faveur de ce moyen. A cet égard, je ne saurais trop répéter ce que j'ai toujours dit jusqu'ici en toutes circonstances et en tous lieux, c'est que le chemin de Poitiers arrêté au sud de la ville perd la moitié de son utilité, qu'il perd toutes ses recettes de transit, et que dans ces conditions on ne trouvera jamais de compagnie, ni pour le construire ni pour l'exploiter. Quand les lignes de Paris à Lyon et de Lyon à la Méditerranée n'étaient pas soudées, et qu'il fallait traverser Lyon par les anciens moyens; quand celles d'Orléans et du Midi étaient séparées également, et qu'il fallait transborder pour traverser Bordeaux, le trafic avait-il l'importance qu'il a acquise depuis que les solutions de continuité n'existent plus? non, et la différence dans l'emploi des moyens a grossi les résultats dans des proportions énormes. Cependant Lyon et Bordeaux sont surtout des villes de consommation! le

voyageur s'y arrête, et, sous ce rapport, Saumur évidemment ne peut leur être comparé. Demandez donc au commerce, le meilleur juge en ces sortes d'affaires; demandez lui ce que coûtent le camionnage, le déchargement, le rechargement, les avaries occasionnées par ce triple transbordement, les pertes de temps, l'augmentation des délais résultant de la coupure; demandez au voyageur, qui a soif de vitesse et de confort, qui une fois installé, aménagé dans son compartiment, tient tant à n'être pas dérangé, s'il n'aimera pas mieux continuer à faire le détour que de passer par une ligne à l'extrémité de laquelle il aura l'ennui d'un double déménagement, d'un transport en omnibus, d'un réenregistrement de bagages, de frais accessoires, etc., etc.; demandez à l'un et à l'autre, et quand vous aurez la réponse, tirez la conclusion. Je le répète, le chemin projeté, s'il ne devait pas se relier à la rive droite, ne vaudrait rien malgré la richesse du pays traversé, et je ne conseillerais jamais à personne d'y engager ses capitaux, pas plus que je ne voudrais continuer moi-même à m'en occuper.

Le commerce de détail, les marchés, seront ruinés, dit encore M. Ratouis. Comment cela, s'il vous plaît? Comment! si le commerce de gros renaît par suite de l'établissement du chemin de fer, le commerce de détail sera ruiné! Si la vie renaît dans la ville par suite de l'ouverture de nouveaux débouchés, les marchés seront déserts! Il me semble que c'est le contraire qui devrait arriver, et j'affirme que c'est le contraire qui arrivera, ainsi que cela s'est produit partout dans des circonstances analogues.

On ajoute qu'il faut tenir compte des habitudes d'un pays, — que nous ne sommes ni des Anglais ni des Américains, etc. Ici j'arrête mon contradicteur, et je lui demande la permission de lui faire observer que si nos habitudes sont des préjugés, il faut résolument les détruire; que d'ailleurs les peuples ne peuvent plus aujourd'hui rester cantonnés dans leur isolement comme autrefois, que l'ère des traités de commerce (je ne me prononce ni pour ni contre, je constate le fait accompli) oblige toutes les nations qui veulent maintenir leur supériorité intellectuelle et leur richesse, à ne se laisser devancer en rien dans la voie du progrès; que ce serait pour un peuple une honte et une ruine tout à la fois, que de ne pas tenir compte des progrès accomplis au dehors et des innovations que la pratique a fait reconnaître bonnes et utiles chez nos voisins. Nous avons payé cher, il y a 60 ans, le peu de concours que Fulton a trouvé chez nous, et nous payons cher encore aujourd'hui l'avance que nous avons laissé prendre aux Anglais sur nous en matière de chemin de fer. L'invention de Fulton, patronnée et acclimatée en France, aurait eu pour résultat certain de maintenir le premier Empire, et de nous don-

ner sur l'Angleterre une écrasante supériorité; le retard apporté à l'exécution de nos premiers chemins de fer, quand nous discutions au lieu d'agir, a permis à nos rivaux de nous distancer constamment, et si la lutte est aujourd'hui bien pénible pour nous, c'est surtout à cette circonstance que nous le devons. Soyons donc assez sages pour préférer toujours ce qui est pratique à ce qui n'est que théorique; prenons le bien partout où il se trouve sans distinction de pays ou de nationalités; parlons moins, agissons davantage.

Pour en revenir au cœur même de mon sujet, que seront donc ces trains dont on paraît tant s'effrayer? Il est bon qu'on le sache et je vais le dire: une locomotive-tender, un fourgon de bagages et une voiture mixte à deux étages comprenant des voyageurs des trois classes; c'est-à-dire comme longueur 20 à 25 mètres environ. Quand les anciennes diligences et les rouliers traversaient autrefois Saumur en y semant la richesse et la vie, n'existait-il pas de la part des diligences, lancées au moins au grand trot, plus de vitesse que n'en auront nos trains; de la part des rouliers avec leurs lourdes voitures, plus de longueur que n'en auront également nos trains? Dans ce cas, où donc est le danger?

M. Ratouis paraît croire, en terminant son article, que la réserve du tracé implique de la part du conseil municipal, l'arrière-pensée de la construction d'un viaduc spécial; et avec quoi le construirait-on donc? Pour un viaduc spécial, il faut calculer sur une dépense de deux millions; où les prendre? augmenter le capital de la société? mais il est douteux qu'en le surchargeant ainsi on réussisse à le former; et lors même qu'on y réussirait, on ne parviendrait plus à équilibrer les recettes et les dépenses, puisqu'on aurait à prélever l'intérêt sur une augmentation aussi importante du capital.

Nouvelle preuve que lorsqu'on étudie une affaire, il est important de l'étudier sous tous ses aspects si on ne veut pas s'exposer à des mécomptes, et je crains que dans l'espèce mon honorable contradicteur ne se soit trop exclusivement préoccupé de ce qui fait son unique crainte, les prétendus dangers de la traversée. On parle de Nantes! j'ai déjà eu occasion d'expliquer, et je crois inutile d'y revenir, que les conditions de Nantes ne sont pas du tout celles de Saumur. A Nantes, la circulation est beaucoup plus grande, la voie de fer est close et tous les débouchés des ponts, ainsi que l'accès du port, sont coupés. Il est clair que des négociants qui ne devraient avoir à faire que dix pas pour aller à leurs navires, et qui sont astreints à des détours considérables, cela à chaque instant, sont gênés et même très-gênés. Que le chemin de Nantes cesse d'être clos, et vous verrez toutes les plaintes cesser immédiatement. La sécurité des personnes ne sera pas moindre puisque les trains passent à petite vitesse, et tout le monde y trouvera son compte.

En résumé, Saumur est aujourd'hui dans une situation d'isolement et d'abandon inquiétante pour son commerce; le chemin de fer peut la faire revivre; veut-elle, oui ou non, le favoriser? Tout est là; dans le premier cas, c'est la langueur qui précède la mort; dans le deuxième, c'est le réveil qui annonce la vie: à elle de choisir; mais qu'elle y prenne garde, car l'occasion qui s'offre aujourd'hui pourrait bien ne plus se représenter. Du reste, l'administrateur intelligent qui est chargé de l'administration de la ville, et le conseil municipal tout entier l'ont compris ainsi, et on ne saurait trop les en remercier. Ils ont eu en mains toutes les pièces du procès; ils ont entendu toutes les raisons pour et contre, et je ne croyais guère, je l'avoue, que cette question pourrait être soulevée de nouveau après le remarquable rapport qui a été publié et qui a servi de base à la délibération.

Agréer, etc.

G. GALLAND.

Par décret du 25 décembre, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, M. L'Hotte, lieutenant-colonel, écuyer en chef de

l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur, est promu au grade de colonel.

Est nommé en remplacement de M. L'Hotte, maintenu à l'Ecole impériale de cavalerie et mis hors cadre, M. Bilhau, lieutenant-colonel du 2^e chasseurs d'Afrique.

Les souscripteurs des courses se sont réunis dimanche, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Louvet, pour s'occuper de la reconstitution de la société.

M. le Maire a ouvert la séance par un exposé rapide des nombreuses difficultés qu'a eues à surmonter celle dont le mandat avait expiré légalement cette année; puis il a assuré la société naissante de son concours et de toutes les sympathies de l'administration municipale. Après un témoignage public rendu au zèle intelligent et dévoué de M. Lancement, qui seul a entrepris la pénible tâche de cette reconstitution, M. Louvet a dit en peu de mots, aux nouveaux adhérents, quels moyens lui semblaient certains pour assurer l'avenir de leur entreprise et donner à nos fêtes hippiques tout l'éclat que l'on peut leur souhaiter.

Sur la demande d'un membre, l'assemblée a été appelée ensuite à élire une commission provisoire de cinq membres qui aura à rédiger un projet de statuts. Ce travail sera soumis à une seconde assemblée générale, et, après l'adoption des divers articles, cette même assemblée nommera une commission définitive.

La commission provisoire se compose de: MM. Gustave Le Brecq, colonel L'Hotte, Lancement, Victor Ducamp et Léon Mayaud.

Les grandes eaux ont mis à découvert le cadavre de M. Aug. Ferraud, maréchal-des-logis au 7^e cuirassiers, qui a péri si malheureusement le 8 mars dernier, en faisant sur la Loire, vis-à-vis la gare des marchandises, une promenade en canot. C'est dimanche, vers deux heures du soir, qu'un habitant de Saint-Lambert a aperçu cette masse, que le courant entraînait. Le corps de cet infortuné jeune homme était dans un état complet de décomposition: la figure était méconnaissable et l'avant-bras gauche manquait. On a trouvé dans les poches de sa tunique sa montre avec la chaîne, mais l'argent qu'il portait au moment de sa disparition est perdu. Il avait encore à la main droite une chevalière.

Il a été enterré hier soir avec tous les honneurs dus à son rang.

Un nombreux cortège l'a conduit à sa dernière demeure. M. le général de division Crespin marchait en tête du deuil; il était accompagné de la plupart de officiers de l'état-major de l'Ecole. Sur la tombe deux discours ont été prononcés, l'un par M. le capitaine de Pontchalon, l'autre par M. Chavel, adjudant maître d'armes à l'Ecole. Nous espérons pouvoir les donner dans notre prochain numéro.

Le maximum de la crue de la Loire a été observé samedi soir à Saumur. L'eau a atteint 5 mètres 50 à l'échelle du pont Cessart. Mais, dès dimanche matin, il y avait une baisse de 0,05 cent., et lundi, elle avait descendu à 4 mètres 90. La nuit dernière, une légère crue de 0,03 c. s'est manifestée.

Malheureusement le temps est toujours à la pluie.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODÉT.

Dernières Nouvelles.

Le Constitutionnel dit qu'un télégramme particulier de Vienne annonce que la Sublime-Porte refuserait la conférence, dans le cas où le programme s'éloignerait des cinq points de son ultimatum et où l'on discuterait sur la Crète ou une autre question intérieure.

New-York, 16 décembre. — Le bruit d'après lequel M. Caleb Cushing était allé en Espagne négocier l'achat de Cuba, est officiellement démenti.

Pour les dernières nouvelles: P. GODÉT.

ces provinces comme la plus sévère de toutes. C'est par ce moyen que le général carliste, depuis qu'il a donné une organisation régulière à ses troupes, est parvenu à diminuer considérablement les approvisionnements des garnisons ennemies. De plus, les christinos ne peuvent que difficilement obtenir la connaissance de ses mouvements, tandis que lui est au fait des leurs. Tu as dû entendre déjà ce matin à Béobie le son criard des voitures dont se sert la population, tu en vois ici des échantillons. Elles ont des roues pleines et l'essieu tourne avec les roues. Ce sont les femmes qui, habituellement, se livrent aux travaux agricoles, bêchant la terre et conduisant les chariots attelés de bœufs. Elles guident ce rustique attelage au moyen d'un bâton armé d'un clou. Te voilà au fait du personnel; veux-tu que je t'explique maintenant les principales parties de ce magnifique paysage.

— Volontiers.

— Or donc voici d'abord à notre gauche les Pyrénées, dont nous ne sommes éloignés que de deux ou trois kilomètres. C'est à travers ces gorges, que les hardis contrebandiers français et espagnols passent de nuit et cela continuellement, malgré une double ligne de nos soldats, malgré une triple ligne de nos douaniers, des armes, des munitions, des chevaux, des mulets et des hommes destinés à la faction. Devant nous, tu

vois se dérouler une plaine de deux à trois lieues de large traversée par deux belles routes, conduisant, l'une à Iran, une des places importantes des christinos en Navarre et dont tu vois briller sous ce splendide soleil les toits et les clochers; l'autre menant par la rive gauche de la Bidassoa à Fontarabie, place fortifiée, fort joli petit port de mer situé comme un nid d'aigle sur un piton qui s'élève près du bord de l'Océan. A droite et en face de Fontarabie, tu peux apercevoir Andaye à trois kilomètres de nous, et où nous pourrions aller faire un tour dans la journée, si tu n'es pas trop fatigué; puis, un peu plus loin, l'embouchure de la Bidassoa, dont le talweg forme la ligne de démarcation de l'Espagne et de la France. A nos pieds, remarque cette petite île, c'est celle des Faisans; je ne ferai pas l'injure à tes connaissances historiques de te raconter ce qui l'a rendue célèbre.

La messe finissait à l'instant où Valfrond terminait sa description. Les deux jeunes gens, toujours suivis de Patau, descendirent de leur observatoire et vinrent au café espagnol du pont de Béobie fumer de petits cigares noirs à un sou, humer du médiocre café et prendre de l'eau fraîche de la montagne, acidulée avec cette espèce de souflet léger appelé *baladas*, très-appréciés des indigènes et composé de jus de citron et de sucre de première qualité. (La suite au prochain numéro.)

CHEMIN DE FER
DE
POITIERS A SAUMUR

OUVERTURE de la souscription aux actions
de 500 francs.

COMITÉ PROVISOIRE D'ADMINISTRATION :

Président,

M. BRÉCHARD, directeur du Crédit agricole et
correspondant du Crédit foncier à Poi-
tiers ;

Membres,

MM. BODIN, avoué, membre du conseil muni-
cipal de Saumur ;

JOLY, propriétaire, maire des Trois-
Moutiers ;

G. BEGUIN-DEVAUX, propriétaire, mem-
bre du conseil municipal de Loudun ;

KALB, négociant à Loudun ;

CORDIER-DUPANNEAU, membre du conseil
général de la Vienne, maire de Mon-
contour ;

ROLLAND, propriétaire, membre du con-
seil municipal de Mirebeau ;

DÈCLE, banquier, maire de Neuville ;

AUBELLE, propriétaire à Tours.

Secrétaire,

M. CONTAT-DESFONTAINES, rue des Grandes-
Écoles, 16 bis, à Poitiers ;

Auxquels seront adjoints deux autres mem-
bres pris parmi les souscripteurs de Poitiers.

Le capital nécessaire à la construction du
chemin est fixé à..... 41,500,000 fr.

Divisés comme il suit :

8,000 actions de 500 francs. 4,000,000
Obligations..... 6,000,000
Subventions..... 1,500,000

Les obligations seront émises plus tard et
réservées par préférence aux actionnaires.

Ces obligations, émises à 275 fr. produi-

sant 15 fr. d'intérêt, seront remboursables à
500 fr.

Plus de 2,000 actions sont déjà souscrites.

Le conseil d'administration sera nommé
par les actionnaires eux-mêmes, conformé-
ment aux statuts projetés.

Au moyen d'une combinaison d'assurance,
le CAPITAL SOCIAL SERA INTÉGRALEMENT GARANTI
aux actionnaires.

Intérêt annuel des actions 5 0/0, plus une
part proportionnelle dans les bénéfices.

Versements.

1/4 au moment de la constitution de la
société et après avis donné un mois d'a-
vance. 125 fr.

Les 3 autres quarts d'année en année au
fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le chemin de fer sera livré à l'exploitation
sur tout son parcours dans le délai de 3 ans
au plus tard, à dater du jour de la constitution
de la société.

On souscrit dans le département de
Maine-et-Loire, chez MM. :

Montreuil-B., M. et J. ECOT, banquiers.

GALBRUN, notaire.

HACAULT, notaire.

Brézé..... DABURON, notaire.

Saumur.... LOUVET, TROUILLARD et C^{ie}, ban-
quiers.

VEUVE LAMBERT et fils, banquiers.

VEUVE DE FOS et fils, banquiers.

COUTARD, négociant.

Et chez tous les notaires.

Angers.... BOUGÈRE, ROBIN et C^{ie}, banquiers.

LEMOITHEUX et fils, banquiers.

BORDIER, banquier.

Voici encore un petit extrait des 65,000 guérisons sans
médecine par le chocolat Du Barry, qui économise cin-
quante fois son prix en d'autres remèdes.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme),
le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-
contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, su-
périeure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21
octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous
dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé
de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la
laissait pas dormir, par cause des démangeaisons in-
supportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30
kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréé, monsieur,
etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consulat de France. —
Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. — Mon-
sieur, ma fille, qui était excessivement souffrante, ne
pouvait plus ni digérer ni dormir : elle était accablée
d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se
trouve bien du chocolat Du Barry, qui lui a rendu la
santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait,
tranquillité des nerfs, gâté d'esprit et chairs fermes. —
Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminem-
ment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les
chairs ; il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil
rafraichissant aux plus affaiblis. En tablettes de 12 tas-
ses, fr. 2,25 ; de 24 tasses, fr. 4 ; 48 tasses, fr. 7 ; en-
viron 20 centimes la tasse.

DU BARRY et C^{ie}, 26, Place Vendôme, à Paris.

Se vend à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et Com-
mon, rue Saint-Jean, 23, et, dans toutes les villes,
chez les premiers pharmaciens, épiciers et confiseurs.

A l'occasion du JOUR DE L'AN, l'Univers illus-
tré offre, au choix de ses abonnés, de NOUVEL-
LES ET SPLENDIDES PRIMES GRATUITES. Toute
personne qui s'abonne ou renouvelle son abon-
nement pour un an, a le droit de recevoir gra-
tuitement l'une ou l'autre des deux primes sui-
vantes : 1° le splendide Album des CHEFS-
D'ŒUVRE DE LA GRAVURE. Cet Album, avec un
texte descriptif, spécialement imprimé pour
l'Univers illustré, par J. Claye, papier vélin,
satiné et élégamment relié et doré avec fers spé-
ciaux, ne contient pas moins de CINQUANTE-SIX
PLANCHES IN-FOLIO, admirablement dessinées
et gravées par les plus célèbres artistes. C'est
un CADEAU DE NOUVELLE ANNÉE aussi artistique
qu'attrayant. 2° ŒUVRES DE JEUNESSE DE BALZAC
et CHEFS-D'ŒUVRE DU THÉÂTRE MODERNE, for-

mant quatre magnifiques volumes in-4°, avec
de nombreuses gravures. — De tels éléments
expliquent et justifient la vogue toujours crois-
sante de l'Univers illustré.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices,
32, Angers.

Marché de Saumur du 26 décembre.

Froment (l'h.) 77 k. 21 36	Huile de noix 50 k. 60 —
2° qualité. . 74 20 53	— chenevis 50 38 —
Seigle 75 13 50	— de lin. . 50 44 —
Orge 65 14 —	Graine trèfle 50 60 —
Avoine. . . . 50 12 50	— luzerne 50 47 —
Fèves 75 15 25	Foin (charr.) 780 — —
Pois blancs. . 80 32 —	Luzerne — 780 — —
— rouges. . 80 30 —	Paille — 780 — —
Graine de lin. 70 26 —	Amandes . . 50 — —
Colza 65 22 —	— cassées 50 — —
Chenevis. . . 50 14 —	Cire jaune. . 50 175 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1868. 1 ^{re} qualité 180 à 250	2 ^e id. 150 à 180
Id. 2 ^e id. 60 à 70	Id. 2 ^e id. » à »
Ordin., envir. de Saumur 1868, 1 ^{re} id. 50 à 65	Id. 2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1868, 1 ^{re} id. 45 à 50	Id. 2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868, 1 ^{re} id. 35 à 40	Id. 2 ^e id. » à »
La Vienne, 1868. 2 ^e id. » à »	
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1868. 85 à 100	
Champigny, 1868. 1 ^{re} qualité 150 à 200	Id. 2 ^e id. » à »
Id. 2 ^e id. » à »	
Varrains, 1868. 85 à 100	
Varrains, 1868. 85 à 100	
Bourgueil, 1868. 1 ^{re} qualité 110 à 130	Id. 2 ^e id. » à »
Id. 2 ^e id. » à »	
Restigny 1868. 95 à 105	
Chinon, 1868. 1 ^{re} id. 75 à 90	Id. 2 ^e id. » à »

BOURSE DU 26 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 70 15.
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 101 80.

BOURSE DU 28 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 69 95.
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 101 95.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LEROUX, notaire.

**A VENDRE
UNE MAISON**

Située au Pont-Fouchard, com-
mune de Bagnaux, près de l'église,
composée de dix chambres hautes et
basses, deux cabinets, greniers,
cave, écurie, boulangerie, cour et
jardin, joignant d'un côté Biarreau,
d'autre côté M. Guichard.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire,
et au sieur GASCHOT, dans la maison
à vendre. (577)

Etude de M^e DENIEAU, notaire
à Allonnes.

**A VENDRE
A L'ADJUDICATION,**

Qui aura lieu à Allonnes, en l'étude
de M^e DENIEAU, notaire,
Le dimanche 10 janvier 1869, à
midi,

1° Soixante-seize pieds de
peupliers ;
2° Deux beaux ormeaux
à haute tige ;
3° Et un pied d'acacia ;

Le tout planté sur la ferme
de la Tapissière, commune de Ville-
bernier.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments, à M^e DENIEAU, notaire à
Allonnes, dépositaire du cahier des
charges. (578)

Etude de M^e LEBLAYE, notaire
à Saumur.

**A VENDRE
OU A LOUER,**

Au Vau-Langlais, près le Pont-
Fouchard,
MAISON neuve, dans un jardin
clos de murs, contenant 15 ares.
S'adresser audit notaire. (490)

A VENDRE

Une bonne carriole avec
ses harnais.
S'adresser à M. MARQUIS, boulan-
ger à Nantilly. (552)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commis-
saire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS,

Le mercredi 30 décembre 1868, à
midi, il sera procédé, par le ministè-
re de M^e Henri PLÉ, commissaire-
priseur, dans la maison de la Gerbe-
d'Or, rue de Fenet, à Saumur, où
est décédé le sieur Bodet (André-
Jean), à la vente publique aux en-
chères du mobilier dépendant de sa
succession, à la requête de M. Du-
puis Charlemagne, propriétaire,
agissant en vertu d'une ordonnance
de M. le président du tribunal civil
de Saumur.

Il sera vendu :

Lits, trois couettes, traversins,
couvertures, couvre-pieds, draps,
linge, effets, buffet, huches, tables,
chaises, pendule, glaces, tableaux,
outils, barriques vides, batterie de
cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A LOUER DE SUITE,
MAISON,**

Quai Saint-Nicolas, n° 3, composée
de huit pièces.

Prix de location : 500 fr.

S'adresser à M^{me} JAVEY, qui l'oc-
cupe. (580)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
Ou pour la St-Jean,

UNE PETITE MAISON,

Rue Courcouronne, 6. S'adresser,
à M. TAILBOUIS. (544)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,
Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'ha-
bite, ou à M. MAGÉ, près l'église de
Nantilly. (416)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
Pour cause de départ,

LA MAISON

Occupée par M. DE LA FERANDIÈRE,
Rue Basse-St-Pierre.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

**On demande de suite un
petit clerc.**

S'adresser à M. Leroux, notaire.

2^e.40 PAR AN 52 N^{OS}

PARIS, 7, place de la Bourse, 7,
LYON, 92, rue de l'Impératrice, 92.

**LE PLUS COMPLET
DES JOURNAUX FINANCIERS**

L'ÉPARGNE

Guide des Actionnaires et des Obligataires
Parait tous les dimanches
ET PUBLIE :

TOUS LES TIRAGES
avant les autres Journaux ;

COMPTES-RENDUS d'Assemblées génér. ;
CONVOICATIONS, Divid., Appels de fonds ;
RENSEIGNEMENTS sur toutes valeurs, etc.

Direct.-Gérant : F. DE FONTBOUILLANT

52 N^{OS} PAR AN 2^e.40

**Une Compagnie d'Assu-
rances à primes fixes contre l'incen-
die demande un agent prin-
cipal pour la représenter à Saumur,**

ou dans une des localités de l'arron-
dissement. Très-fortes remises et gra-
tifications.
S'adresser au bureau du Journal.

**MAISON DE BANQUE
LAURENT COPPENS & C^{ie}**

Rue Richelieu, 67, Paris

AVANCES sur TITRES FRANÇAIS et ÉTRANGERS

Maintenues jusqu'à nouvel ordre à 3 0/0 l'an

Achats et Ventes des Valeurs cotées et non
cotées

ENCAISSEMENT GRATUIT DES COUPONS

Et de toutes Valeurs sur Paris

Renseignements sans frais.
Affranchir.

**Un jeune homme désire une place
de second clerc de notaire,**

à Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à emprunter

15,000 francs pour 10
ans à 4 p. 0/0, première hypo-
thèque sur un immeuble de 35,000
francs.
S'adresser au bureau du journal.

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^{re} Simon. (Notice en-
voyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignat-Simon,
Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers
(Vendée), genre et succès, seul et
uniq. élève de P^{re} Simon; ou à la Phar-
macie Briand, aux Herbiers (Vendée).

20,000

PENDULES RÉVEILLE-MATIN

sonnant très-bruyamment et mesurant 22 centimètres de hauteur

offertes **GRATIS** au public.

Pour jouir de cette Prime superbe, il suffit de prendre un abonnement d'un an au journal

LE MAGASIN DU FOYER

dont le prix est seulement de 10 francs pour toute la France.

LE MAGASIN DU FOYER paraît tous les dimanches en une livraison de 20
pages de texte grand format, à 2 colonnes, avec de magnifiques GRAVURES et cou-
verture illustrée.

IMPRIMÉ sur beau papier glacé, RÉDIGÉ par nos meilleurs écrivains,
PUBLIANT Romans, Histoires, Voyages, Nouvelles, Articles
scientifiques, artistiques, etc., il est le plus complet, le plus instructif et le
plus intéressant des journaux de ce genre ; aucun n'offre aux familles de plus sérieuses
garanties. — Quatre années de succès ont marqué sa place au premier rang.

Malgré la modicité de son prix, **LE MAGASIN DU FOYER** a trouvé moyen de
donner pour rien à ses abonnés une magnifique **PENDULE RÉVEILLE-MATIN**,
parfaitement construite, pouvant marcher 15 ans sans se déranger, sonnant sur timbre et
très-bruyamment.

On reçoit immédiatement, gratis et franco, le journal et la prime, en
adressant 10 francs pour l'abonnement et 2 francs pour le port et l'emballage, en
tout 12 francs, au gérant du **MAGASIN DU FOYER**, rue de Babylone, 44, à
Paris. — Le paiement se fait à volonté en un mandat sur la poste ou en timbres-poste.

Saumur, P. GODET, imprimeur.